

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

1^{ère} REUNION DE 2006

Séance du 17 février 2006

CG 06/1^{ère}/VII-01

**SCHEMA DEPARTEMENTAL
DE DÉVELOPPEMENT ET D'ORGANISATION
TOURISTIQUE**

Le Schéma Départemental de Développement et d'Organisation Touristique pour la période 2002-2006 que nous avons adopté, en novembre 2001, est en cours et je vous en rappelle les axes prioritaires :

- axe 1 - **assurer la cohérence entre les territoires** en appuyant et en accompagnant l'organisation du tourisme.
- axe 2 - **enrichir et diversifier la gamme** des lignes de produits touristiques par la mise en place d'équipements structurants.
- axe 3 - **qualifier et valoriser** les hébergements.
- axe 4 - **valoriser la gastronomie** en soutenant la restauration traditionnelle de qualité et la promotion des produits du terroir.
- axe 5 - **promouvoir l'image** et commercialiser les produits touristiques du Tarn-et-Garonne.
- axe 6 - **professionnaliser** le secteur de l'économie touristique.

Comme chaque année, à l'occasion du Budget Primitif, je vous propose un bilan de l'année écoulée et un programme d'actions qui doit nous permettre de poursuivre et d'orienter notre politique touristique en matière d'équipements structurants, d'aménagement du territoire, de valorisation des hébergements et de promotion.

I - EQUIPEMENTS STRUCTURANTS

1- Le tourisme fluvial

La première tranche de travaux, sous maîtrise d'ouvrage de Voies Navigables de France, concernant la mise en navigabilité du Canal de Montech est terminée et la voie d'eau a été ouverte à la navigation touristique pour la saison 2003.

Je vous précise que ce sont quelques dix kilomètres qui ont été restructurés sur un parcours qui comporte onze écluses.

Pour la deuxième tranche, qui permettra aux bateaux d'accéder sur le Tarn au cœur de Montauban, je vous rappelle que nous avons, dès notre Décision Modificative n°2 de 2002, approuvé le principe de notre participation financière concernant d'une part, des travaux d'urgence au Port de Montauban et, d'autre part, la mécanisation des écluses. Enfin, au Budget Primitif 2003, nous avons décidé de participer, sur les mêmes bases, à l'aménagement global du Port de Montauban ainsi qu'au programme de travaux liés à l'arrivée des bateaux au pied du Musée Ingres.

A la demande expresse de VNF, un projet relatif à l'automatisation des écluses a été proposé au titre des fonds européens. Le Comité Régional de Programmation a donné son accord à VNF sur cette possibilité en octroyant une subvention complémentaire d'un montant de 168 920 €. Les travaux sont en cours de réalisation et la saison de navigation 2007 pourra, enfin, être assurée en gestion automatisée.

L'écluse de descente en Tarn reste mécanisée pour des raisons de sécurité. Elle est opérationnelle aujourd'hui.

Le trafic a augmenté de près de 40 % entre 2003 et 2004, puis a chuté de 20 % entre 2004 et 2005.

On note que la répartition des passages entre catégories de bateaux sur la bretelle Montech – Montauban est très différente de celle observée sur l'ensemble du Canal des Deux Mers :

- location de bateaux 6 %
- bateaux à passagers 74 %
- bateaux privés 20 %

Il semble donc que l'utilisation de la bretelle Montech – Montauban réponde surtout à une diversification des circuits de promenades à la journée et concerne essentiellement les bateaux à passagers présents sur ce secteur.

Le projet de Port à Montauban (porté par la Communauté de Montauban et des Trois Rivières) a fait l'objet d'une esquisse et son évaluation fait apparaître un montant de travaux de 445 000 €TTC.

Cette réalisation est nécessaire afin de concrétiser la première étape de cette boucle du Tarn pour réaliser un produit touristique susceptible d'attirer des professionnels du fluvial mais aussi des plaisanciers intéressés par cette halte supplémentaire.

Parallèlement, le Conseil Général a rappelé la nécessité de créer une structure avec tous les partenaires, tant pour la création du produit que pour la gestion et l'exploitation de la voie d'eau.

2- La signalisation touristique

a) la signalisation autoroutière

Un groupe de travail a été constitué, autour des Autoroutes du Sud de la France, afin de procéder à une harmonisation de la signalisation touristique sur les deux autoroutes qui traversent le département, en mettant en avant les sites remarquables et les produits locaux.

b) la micro-signalisation touristique

En 2003, nous avons achevé la signalisation des cinq Circuits des Saveurs mis en place dans notre département :

- Causses du Quercy
- Coteaux et Vallée de l'Aveyron
- Lomagne
- Quercy-Pays de Serres
- Val de Garonne

Aujourd'hui la totalité des circuits est réalisée et les dépliants, relatifs à la découverte de chacun de ces itinéraires, sont très sollicités puisque nous en avons distribué 30 000 exemplaires dans les différents Foires et Salons.

c) la signalisation d'intérêt local (S.I.L.)

L'interprofession des Vins du Fronton souhaite, depuis 2003, réaliser une signalisation touristique visant à faire découvrir aux touristes une région viticole ainsi que les caves et chais particuliers.

Le Schéma d'Implantation des Panneaux de Signalisation est réalisé et c'est au total 32 châteaux, dont 15 en Tarn-et-Garonne qui ont accepté la charte interprofessionnelle de qualité.

Une harmonisation a été réalisée entre le Comité Départemental du Tourisme de la Haute-Garonne et du Tarn-et-Garonne pour rendre homogène l'accueil sur l'ensemble des domaines et châteaux sur la totalité du territoire que compose l'AOC Fronton.

La participation à ce programme interdépartemental est de **17 500 €** et je vous propose d'inscrire ces crédits sur l'article 23152 sous-fonction 94.

II - L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

1 - Les sentiers de randonnées

Je vous rappelle que le Tarn-et-Garonne est couvert par deux GR et deux GRP qui constituent un réseau d'environ 230 kilomètres.

Ces itinéraires font l'objet d'entretien et de balisage par notre équipe qui, ainsi, réalise environ quatre mois de travail afin que les sentiers connaissent un état favorisant la pratique de la randonnée.

Par ailleurs, en 2005, neuf dossiers relatifs à l'entretien des sentiers de Petites Randonnées ont bénéficié de l'aide départementale.

2 - L'Aire du Bois de Doure

L'ouverture de l'autoroute A20 permet d'enregistrer un flux de plus en plus important de fréquentation de notre bureau d'accueil départemental basé sur l'Aire du Bois de Doure.

Tout comme en 2004, plus de 4 000 personnes (4 265 en 2005 et 4 014 en 2005) se sont ainsi arrêtées du premier week-end de juillet au deuxième de septembre pour solliciter des renseignements touristiques et de la documentation sur notre département.

La nouvelle implantation du bureau d'information, située en 2005 à l'entrée de la station de l'Aire du Bois de Douvre, a permis de maintenir le nombre de demandes d'informations.

Le nombre de contacts avec des touristes étrangers est de 459 soit 11 % du total des contacts durant les mois de juillet et d'août.

III - LA PROMOTION

Nos actions de promotion se développent largement, en France et à l'étranger, à travers la présence du Comité Départemental du Tourisme et des professionnels sur les foires et salons qui se déroulent tant sur le territoire national qu'europpéen.

Ce large champ d'intervention s'accompagne, depuis quelques années, d'une campagne de communication en direction, cette fois, d'une clientèle de proximité et une clientèle d'affaires.

En effet, il s'agit là de fidéliser une clientèle touristique résidant dans la région en lui proposant des motifs de visites ou de séjours dans notre département, surtout avant et après la période estivale et des motifs de congrès et de séminaires tout au long de l'année.

En relation avec l'Association Interconsulaire qui a pour objectif la valorisation des produits du Tarn-et-Garonne, trois actions sont menées notamment sur Paris afin de promouvoir notre département sur la capitale.

Il s'agit du Salon de l'Agriculture au mois de mars, du Salon des Saveurs au mois de décembre et des Marchés flottants au mois de septembre. Ces trois salons grand public présentent une vitrine des produits du Tarn-et-Garonne et sont un relais incontestable pour les entreprises effectuant la transformation de ces produits issus de notre agriculture.

IV – L'ORGANISATION DU TOURISME EN TARN-ET-GARONNE

Lors de la Décision Modificative n°2 de 2005, Monsieur ROSET, Président de la 7ème Commission, nous a fait part des réflexions et de la volonté **de mettre à plat** le secteur du tourisme en Tarn-et-Garonne afin de l'adapter aux exigences de la clientèle mais, aussi, de mettre en cohérence l'ensemble des structures partenaires de ce développement.

Un audit est en cours tant sur notre Comité Départemental du Tourisme que sur les structures annexes (Service Loisirs Accueil, Union Départementale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiatives...).

Compte tenu de l'enjeu que représente le tourisme en Tarn-et-Garonne, nous serons amenés à **redéfinir** l'organisation de ces secteurs afin de satisfaire une demande plus qualitative et mieux structurée.

Je vous demanderais de bien vouloir prendre acte de cette communication sur l'état d'avancement de notre Schéma Départemental de Développement et d'Organisation Touristique.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission aménagement du territoire et tourisme,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Donne acte à Monsieur le Président de la communication relative à l'état d'avancement du schéma départemental de développement et d'organisation touristique ;
- Précise qu' un audit, tant sur le comité départemental du tourisme que sur les structures annexes, est en cours afin de redéfinir l'organisation de ces secteurs pour satisfaire une demande plus qualitative et mieux structurée.

Acte donné.

Le Président,